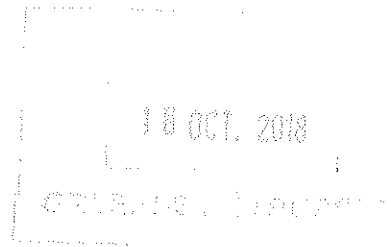




Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOIRET



Direction départementale des territoires

LE PREFET DU LOIRET

Service de l'urbanisme, aménagement et développement du territoire

à

AFFAIRE SUIVIE PAR : M. Daniel MARINHO
 TÉLÉPHONE : 02.38.52.46.68
 COURRIEL : DANIEL.MARINHO@loiret.gouv.fr
 BOÎTE FONCTIONNELLE : ddt-suact@loiret.gouv.fr
 RÉFÉRENCE :
 k:\sd\planification\2018\02bis - vis des plu (modif. accord...)\marigny les usages\marigny - plu modif n°2 - 2018\marigny - avis ser modification n°2 v2.odt

M. Le Président
d'Orléans Métropole
 Espace Saint Marc
 5 place du 6 juin 1944 CS95801
 45 058 Orléans Cedex 1

18678

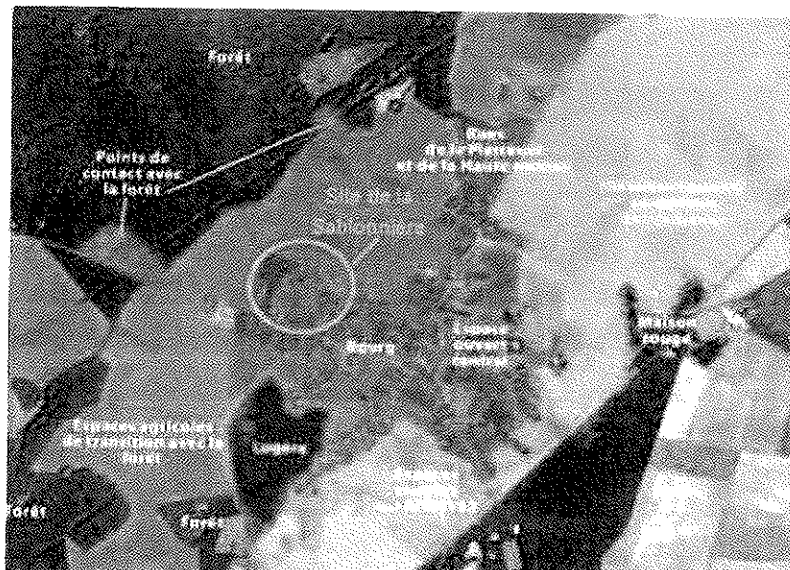
ORLÉANS, LE 12 OCT. 2018

OBJET : Projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de MARIGNY-LES-USAGES

Vous m'avez transmis le dossier de modification du PLU de la commune de MARIGNY-LES-USAGES en m'invitant le cas échéant, à vous faire part de mes observations.

L'objet de la modification, localisée sur le lieu-dit de la Sablonnière, concerne une adaptation réglementaire afin de permettre :

- la réalisation d'un cabinet de médecins,
- l'implantation de logements.



Localisation du lieudit de la Sablonnière. Source PLU de Marigny les Usages

J'attire votre attention sur les dispositions du SCoT en vigueur concernant les communes ayant moins de 20 % de logements locatifs sociaux (c'est le cas pour Marigny les Usages) : « celles-ci s'engagent à faire produire annuellement dans les ZAC ou lotissements d'au moins 10 logements, 20 % de logements locatifs sociaux au sens de la loi SRU ». Cette remarque est d'autant plus pertinente que la modification porte sur un secteur du bourg proche du centre dans lequel la mixité sociale mérite d'être privilégiée.

Le Président

020180

Monsieur Eric ARCHENAUULT
Maire
Place de l'Eglise
45760 MARIGNY-LES-USAGES

Vos réf. : Véronique VILLETTE
Dossier suivi par : Sylvie BOUCHETTE
Tél. : 02 38 77 77 09
E-mail : sylvie.bouchette@loiret.cci.fr
Nos réf. : AJU/EMA/SBO

Orléans, le 28 septembre 2018

020180

Objet : Projet de modification n°2 PLU de Marigny-les-Usages

Monsieur le Maire,

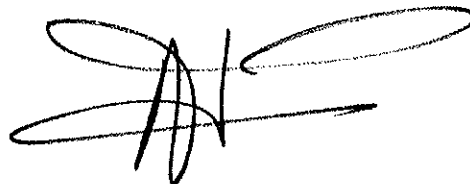
Par courrier reçu en date du 4 septembre 2018, vous m'avez communiqué pour avis le projet de modification n° 2 du PLU de la commune de MARIGNY-LES-USAGES, afin de créer une zone mixte permettant l'accueil d'habitat, de services, ainsi qu'une maison médicalisée sur le site de la Sablonnière.

Les changements suivants apportés au PLU, concernent le zonage, le règlement et la création d'une OAP :

- Le site actuellement en 1AUh réservé exclusivement aux équipements collectifs, est classé pour partie en 1AU~~s~~ ; zone mixte,
- Création d'une OAP afin de définir les principes d'aménagement du secteur de zone 1AU~~s~~,
- Et la suppression de l'ER n°5, car l'OAP prévoit des prescriptions d'accès différentes.

Après examen du dossier par mes services, celui-ci n'appelle pas d'observation particulière. Par conséquent, la CCI du Loiret émet un avis favorable sur ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les plus distinguées.



Alain JUMEAU

Semoy, le 24 septembre 2018

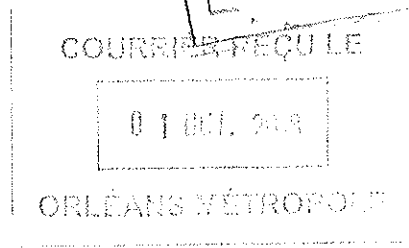
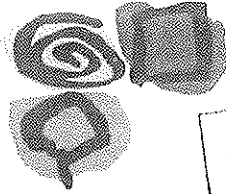
Commune de
Semoy

Mairie
20, place F.-Mitterrand
45400 Semoy

Téléphone :
02 38 61 96 00
Télécopie :
02 38 83 75 04

www.ville-semoy.fr

Prière d'adresser
la correspondance
à Monsieur le Maire



Monsieur le Président
D'Orléans Métropole
Espace Saint Marc
5, place du 6 juin 1944
CS 95801
45058 ORLEANS CEDEX 1

Nos réf. : PL/EL-L029
URBANISME
MME LANHER
Vos réf. : GB/SD/099 C
Dossier suivi par Hélène BERGEOT
Objet : Projet de modification n° 2
Du PLU de la Commune de Marigny les Usages

Dossier suivi en Commune par Véronique VILLETTE

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu le projet de modification n° 2 du PLU de la Commune de Marigny les Usages.

Je vous informe que ce projet de modification n'appelle pas d'observation de ma part.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Maire,
Laurent BAUDE
L'Adjointe Déléguée Chargée
De l'Aménagement, de l'Urbanisme
Et du Développement Durable

Pascale LIPIRA





Centre-Val de Loire

DAT

Références : RL/18.821



Monsieur Olivier CARRÉ
Président d'Orléans Métropole
Maire d'Orléans
5 place du 6 juin 1944
BP 95801
45058 ORLEANS CEDEX 1

Orléans, le 10 SEP. 2018

Monsieur le Président,

Vous avez adressé au Conseil régional pour avis, en application des textes en vigueur, le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de **Marigny les Usages**.

Malgré tout l'intérêt de la réalisation des documents d'urbanisme, je vous informe que nous n'avons pas d'observation particulière à apporter à votre projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président du Conseil régional
et par délégation,
la Directrice adjointe de l'aménagement
du territoire

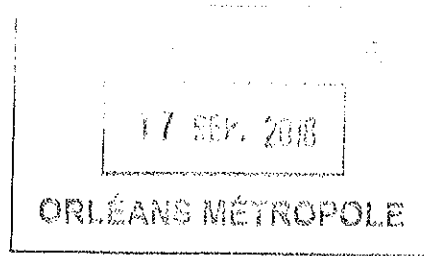
Isabelle VALMAGGIA



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Loiret

SERVICE ECONOMIQUE



Monsieur le Président
Orléans Métropole
Direction de la Planification, de l'aménagement
urbain et de l'Habitat
5 place du 6 juin 1944
CS 95801
45 058 ORLEANS cedex 1

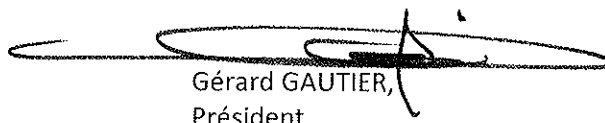
Vos Réf. : GB/SD/099(C)
Nos Réf. : 2018/SE/SC/18.09.267
Affaire suivie par Stéphane CADEAU
Tél : 02.38.62.99.93 / s.cadeau@cma-loiret.fr
Objet : Modification du PLU de Marigny les Usages

Orléans, le 10 septembre 2018

Monsieur le Président,

Vous souhaitez procéder à la modification du PLU de Marigny les Usages afin de créer une urbanisation d'ensemble composée de constructions à vocation d'équipement collectif, de service et d'habitat à proximité du bourg. Ce projet n'ayant pas d'incidence sur l'artisanat présent à Marigny les Usages, je n'ai aucune observation à formuler sur les modifications envisagées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Gérard GAUTIER,
Président

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOIRET

28 rue du Faubourg Bourgogne - CS 22249 - 45012 Orléans Cedex 1 • Tél. : +33 (0)2 38 68 08 68 • Télécopie : +33 (0)2 38 54 66 76
Agences : 6 rue de Vaublanc - 45200 Montargis • 1 bis rue du Fbg d'Orléans - 45300 Pithiviers • 49 avenue de Chantemerle - 45500 Gien
Internet : www.cma45.fr • Courriel : accueil@cma-loiret.fr • N° SIRET : 184 500 023 00033





Mission Régionale d'Autorité Environnementale

Centre-Val de Loire

**Décision de la Mission régionale
d'autorité environnementale Centre-Val de Loire
après examen au cas par cas sur la modification n°2 du plan local
d'urbanisme (PLU) de Marigny les Usages (45)**

n° F02418U0029

13/2

**Décision de la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire
du 24 août 2018 après examen au cas par cas en application des articles R. 104-28 à
R. 104-33 du code de l'urbanisme sur la modification n°2 du PLU
de Marigny-les-Usages (45)**

La mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire,

- Vu la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 du Parlement européen et du Conseil relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, notamment son annexe II ;
 - Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.104-1 à L.104-3, R.104-1 à R.104-17 et R.104-21 à R.104-33 ;
 - Vu l'arrêté du 12 mai 2016 portant approbation du règlement intérieur du Conseil général de l'environnement et du développement durable ;
 - Vu les arrêtés du 12 mai 2016, du 5 mai 2017 et du 16 octobre 2017 portant nomination des membres des missions régionales d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (MRAe) ;
 - Vu la demande d'examen au cas par cas relative à la modification n°2 du plan local d'urbanisme de Marigny-les-Usages (45) reçue le 7 juin 2018 ;
 - Vu la décision tacite, née le 7 août 2018, soumettant à évaluation environnementale le document susmentionné ;
 - Vu l'avis de l'agence régionale de santé du 6 juillet 2018 ;
-
- Considérant, au vu du dossier transmis, que le projet de modification n°2 du PLU de la commune de Marigny-les-Usages consiste à créer une zone 1AU à vocation mixte en lieu et place de la zone Uhb et d'une partie de la zone 1AUh actuellement dédiées aux équipements collectifs ;
 - Considérant que la modification vise à permettre l'accueil d'une maison médicalisée sur le site de la Sablonnière localisé en limite immédiate du bourg ;
 - Considérant que les adaptations prévues n'induisent pas de changement notable par rapport aux précédentes dispositions du PLU et à la prise en compte de l'environnement dans ce document ;
 - Considérant ainsi que la modification n°2 du PLU de Marigny-les-Usages n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement ou la santé humaine.

Décide

Article 1^{er}

La décision tacite, née le 7 août 2018, soumettant à évaluation environnementale la modification n°2 du PLU de Marigny-les-Usages (45), est annulée.

Article 2

La modification n°2 du PLU de Marigny-les-Usages (45) n'est pas soumise à évaluation environnementale.

Article 3

La présente décision, délivrée en application de l'article R.104-28 à R.104-33 du code de l'urbanisme, ne préjuge pas d'exigence ultérieure relevant d'autres procédures réglementaires.

Article 4

Les voies et délais de recours sont précisés en annexe de la présente décision.

Article 5

La présente décision sera publiée sur le site Internet de la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 24 août 2018

La mission régionale d'autorité
environnementale Centre-Val de Loire,
représentée par son président



Étienne LEFEBVRE

24.10.2017 